

VOUS VOULEZ **SOUTENIR** LA PROMOTION DES MÉTIERS DE LA **MAINTENANCE DES MATÉRIELS** ?

—
VERSEZ DÈS MAINTENANT VOTRE
TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ASDM !



DÉCLAREZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN LIGNE



DÉMARCHE À SUIVRE :

Dirigez-vous sur le lien :

<https://avantage-taxa.sigma.fr/national/portail/ent/index.html>

— JE ME CONNECTE / JE CRÉE MON COMPTE

— DÉCLARER

Déclarer

— 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- Dépendez-vous du régime général ? (si hors Alsace-Moselle) Oui- Non
- Dépendez-vous du régime Alsace-Moselle ? Oui- Non
- Avez-vous des apprentis présents au 31/12/2018 ? (cf étape 5) Oui- Non
- Avez-vous des déductions liées aux frais de stage ? (cf étape 4) Oui- Non
- Avez-vous des déductions liées aux dons en nature ? (cf étape 4) Oui- Non
- Avez-vous des souhaits de reversement auprès d'établissements de formation **Oui- Non**

⇒ Ce dernier point est important pour la suite de la procédure, le « oui » permet l'accès à l'étape 6 « souhaits de reversements » qui peut se faire vers l'ASDM qui est un organisme habilité, par l'arrêté du 21 décembre 2018.

— 2. MASSE SALARIALE :

À saisir :

- Masse salariale 2018
- Effectif annuel moyen en 2018
- Effectif au 31 décembre 2018
- Nombre d'apprentis présents au 31/12/2018

— 3. CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES

MA CSA (Entreprises de + de 250 salariés uniquement)

— 4. DÉDUCTIONS

Frais de stage ou dons en nature

— 5. APPRENTIS

- Effectifs
- Contribution supplémentaire à l'apprentissage

— 6. SOUHAITS DE REVERSEMENT :

MENU Pages ouvertes (1) Voir les vidéos

Déclaration TA 2019 - Régime Général - ASDM
DF2019G0013257 - 453 350 928 00017 - EN0004530 Statut : Non soumis

Souhaits de reversement Exporter

École	Habilitation	Montant total	Quota	Montant Hors Quota			Commentai...
				Total	Cat. A	Cat. B	

Ajouter un établissement + Tout supprimer

Cliquez sur "Ajouter un établissement"

MENU Pages ouvertes (1) Voir les vidéos

Déclaration TA 2019 - Régime Général - ASDM
DF2019G0013257 - 453 350 928 00017 - EN0004530 Statut : Non soumis

Souhaits de reversement (1) Exporter

École	Habilitation	Montant total	Quota	Montant Hors Quota			Commentai...
				Total	Cat. A	Cat. B	
ASDM		0	0	0	0	0	

Valider Annuler

Saisir ASDM puis cliquez sur la loupe

MENU Pages ouvertes (1) Voir les vidéos

Recherche écoles

1 Établissement 0 Formation

Code RNCP	Libellé formation	Habilitation	Coût apprenti	Établissement de formation	Ville
-----------	-------------------	--------------	---------------	----------------------------	-------

Cliquez sur « 1 Établissement » pour faire apparaître l'ASDM

MENU Pages ouvertes (1) Voir les vidéos Céline PERRAUDIN

Recherche écoles 1 Établissement 0 Formation

Rechercher

Qui ASDM

Où Adresse, CP, ville, département, région

Quoi Formation, RNCP, Diplôme

Établissement de formation ↑ Ville Paris 14 Habilitation ES

ASDM ASSO. SYND. DISTRI. MAINT. AGRI. TP MANUT. PARCS JARDINS

Sélectionnez la ligne ASDM (elle se grise)

Puis cliquez sur « OK »

Page 1 sur 1 10 Résultats par page Éléments 1 - 1 sur 1 RÉINITIALISER RECHERCHER

Annuler OK

MENU Pages ouvertes (1) Voir les vidéos Céline PERRAUDIN

Déclaration TA 2019 - Régime Général - ASDM Statut : Non soumis

Souhaits de reversement (1) Exporter Aide au calcul

École	Habilitation	Montant total	Quota	Montant Hors Quota		Commentai...
				Total	Cat. A	
EF023683 ASDM ASSO. SYND. DISTRI. MAINT. 75014 PARIS 14 Formation non sélectionnée	ES	0	0	0	0	

Montant à répartir 1 313

Quota 696

CSA 0

Hors Quota 617 **26 %**

Catégorie A 401

Catégorie B 216

Valider Annuler

Ajouter un établissement + Tout supprimer

Saisir le montant affecté à l'ASDM en Hors Quota. L'ASDM est habilitée ES « Établissement Spécialisé » et peut recevoir maximum 26% du Hors Quota (HQ). La méthode optimale de reversement est la suivante :

- Verser 26 % du HQ à l'ASDM pris prioritairement sur la catégorie B.
- Puis avec la taxe qui reste de HQ en catégorie A et B* :
 - soit ne pas faire de reversement et cela alimentera une enveloppe budgétaire globale qui sera redistribuée sur projet aux écoles dispensant des formations en maintenance des matériels
 - soit faire directement des reversements aux écoles proposant des formations en maintenance des matériels

*Cat A : écoles proposant des formations CAP / BAC PRO / BTS
Cat B : écoles proposant des formations au-delà du BTS

Valider la ligne

— 7. SYNTHÈSE

MERCI POUR VOTRE IMPLICATION POUR LA PROMOTION DE VOS MÉTIERS !

Pour toutes informations : apprentissage@agefomat.com